

**COMPTE-RENDU**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 24 AVRIL 2014**

Au cours de sa séance du 24 avril 2014 à 20h00, le Conseil Municipal a :

➤ **décidé pour la quatrième année consécutive le maintien des taux d'imposition des trois taxes directes locales suivant ainsi l'avis favorable de la commission des finances réunie le 15 avril dernier :**

- Taxe d'habitation 10,77 %
- Taxe foncier bâti 9,03 %
- Taxe foncier non bâti 44,92 %

➤ **examiné et voté à l'unanimité le budget primitif 2014 qui a recueilli l'avis favorable de la commission des finances réunie le 15 avril dernier et qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :**

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
- Section de fonctionnement	805.809,00	805.809,00
- Section d'investissement	1.150.526,42	1.150.526,42
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>1.956.335,42</b>	<b>1.956.335,42</b>

➤ **fixé le nombre d'adjoints au Maire à trois.**

Lors de l'installation du Conseil Municipal le 30 mars 2014, la décision avait adoptée de conserver quatre adjoints au Maire comme sous le mandat précédent. Or, le quatrième adjoint a démissionné pour des raisons personnelles **et non pour des raisons de santé** comme cela a été injustement relaté par la presse locale, mais est resté conseiller municipal. L'assemblée devait donc délibérer à nouveau pour fixer le nombre d'adjoints dont la commune doit disposer.

➤ **établi une proposition de liste de personnes devant constituer la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.).**

Cette commission est renouvelée après chaque élection municipale. Le Conseil adresse une proposition de liste constituée de douze commissaires titulaires et douze commissaires suppléants à Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques qui retient la moitié des personnes proposées. Le Maire est Président de la C.C.I.D. qui compte donc sept membres.

➤ **pris acte de la suite donnée à deux déclarations d'intention d'aliéner parvenues en mairie depuis la dernière séance.**

Cela concerne la vente de deux maisons d'habitation dans le cadre desquelles la commune n'exercera pas son droit de préemption.

➤ **fixé la participation des personnes de 64 ans et plus et des accompagnateurs à la sortie de juin 2014.**

Le coût de la sortie envisagée le 19 juin prochain au Château de MALBROUCK suivie d'un déjeuner-croisière à REMICH sera d'environ 70 € par personne. La participation des personnes de plus de 64 ans et de leur conjoint est fixée à 35 €, celle des membres du Conseil Municipal à 35 € également, pour les autres accompagnants elle est de 70 €.

➤ **accordé une subvention exceptionnelle à l'école maternelle.**

L'école maternelle a organisé une sortie aux jardins fruitiers de LAQUENEXY le 06 juin prochain dans le cadre de son projet pédagogique sur le jardinage. Le Conseil a accepté la prise en charge des frais de transport pour un montant de 320 €TTC.

Le Maire lève la séance à 20 heures 40.

Le Maire,

Arlette MATHIAS